

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 26 juin 2025,
L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six juin à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal,
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de conseillers municipaux votant : 14

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
DENIS Chantal

GIROUD Marc :
LANGE Audrey
PERRIER Guy
BISSAY David
MUZELLE Robert
LAURENT Michel

✻

Excusés :
SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette
CHAVEROT GILBERT : pouvoir à LANGE Audrey
MESSAOUDI-PERRET Merryl : excusée

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Claude PALAIS

2025.06.03

Objet : Approbation décision modificative n°2 – Budget principal

VU l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de tenir compte des modifications à apporter depuis le vote du budget 2025,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de procéder au paiement de factures relative à la fin de la procédure d'approbation du PLU. Elle propose de réaliser les modifications suivantes ;

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 202 / 0166	Frais réalisation documents urbanisme	1 034.00
Total		1 034.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / OPNI	Autres	1 034.00
Total		1 034.00

Après examen des documents et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver cette présente décision modificative et de procéder à ce virement de crédit.

Article 2 : de dire que cette présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Feurs.

A VIOLAY, le 27 juin 2025,

La secrétaire de séance :
Jean-Claude PALAIS

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20250627-20250603-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le

Madame le Maire

29 JUIN 2025

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.